

ouvrier. Nous nous disposons à en faire revenir d'autres pour rendre complets ceux qui nous restent, comptans travailler dans un mois, il seroit fort triste pour nous, ayant déjà trop soufferts d'ailleurs, d'être encore dans le cas de travailler pour d'autres. Il y a sur cela des arrêts et réglemens, nous n'en demandons qu'un tel que Sèvres en a obtenu il y a un an, qui, en les confirmant en notre faveur, puisse servir à maintenir nos ouvriers.

J'espère, Monsieur, que votre rapport nous sera favorable ne sollicitans que la justice, je n'en suis point moins persuadé que je vous prie de l'être des sentimens de respect avec lesquels je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LESENESCHAL DE RIVIÈRE.

A la verrerie de Roanne, 7 août 1745. — (*Archives du Rhône, C. 14.*)

(*A suivre*)

